



HONORAIRES

TVA au taux en vigueur de 20.00 % incluse

GESTION LOCATIVE

HONORAIRES TTC

► Honoraires de gestion courante (sur loyers et charges encaissés)	5.75 % HT soit 6.90 % TTC
► Dossier suivi sinistre	85.00 €
► Dossier suivi contentieux	85.00 €
► État préparatoire revenus fonciers	50.00 €
► Avenant au bail soumis à la loi de 89 (à la charge du demandeur)	90.00 €
► Suivi des travaux supérieurs à 1 000 € TTC	5.00 %
► Dossier Permis de Louer	Compris dans les honoraires de locations
► Garantie du paiement des loyers impayés et détériorations immobilières (sur loyers et charges encaissés , en sus des honoraires de gérance)	2.70 %

LOCATIONS

HONORAIRES TTC

► Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5)	
- Entremise et négociation	1.00 % du loyer annuel hors charges à la charge du bailleur
- Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction bail (<i>Honoraires plafonnés à 8.00 € TTC / m²</i>)	4.50 % du loyer annuel hors charges à la charge du bailleur 4.50 % du loyer annuel hors charges à la charge du locataire
- Etat des lieux (<i>Honoraires plafonnés à 3.00 € TTC / m²</i>)	2.00 % du loyer annuel hors charges à la charge du bailleur 2.00 % du loyer annuel hors charges à la charge du locataire
► Locaux commerciaux et professionnels	1 mois de loyer HT à la charge du bailleur 1 mois de loyer HT à la charge du locataire
► Garages/Parkings	39.00 € à la charge du locataire

TRANSACTIONS

HONORAIRES TTC

► Locaux d'habitation	Pourcentage à appliquer sur les prix de vente honoraires inclus
- Jusqu'à 80 000 €	8.00 % à la charge du vendeur avec un minimum forfaitaire de 4 000.00 €
- De 80 001 € à 120 000 €	7.00 % à la charge du vendeur
- De 120 001 à 160 000 €	6.00 % à la charge du vendeur
- Au-delà de 160 001 €	5.00 % à la charge du vendeur
► Locaux commerciaux et professionnels	10.00 % à la charge du vendeur avec un minimum forfaitaire de 4 000.00 €
► Terrains	10.00 % à la charge du vendeur avec un minimum forfaitaire de 4 000.00 €
► Garages, parkings et assimilés	Forfait 1 500 € à la charge du vendeur
► Avis de valeur	Offert dans un cadre commercial 240.00 € pour toute autre démarche (Succession, Partage, Donation Déclaration IFI, etc..)

Dans le cas d'une délégation de mandat, les honoraires appliqués sont ceux du mandataire principal.

Honoraires applicables à compter du 1^{er} janvier 2024

